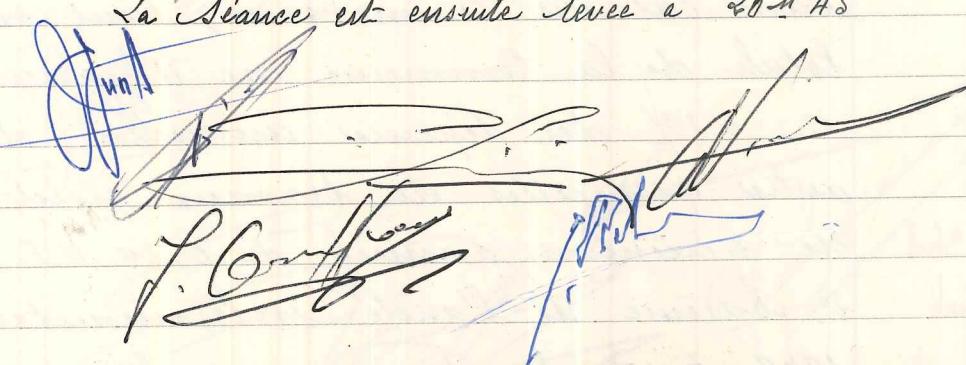


Monsieur Violette demande que l'éclairage public soit prolongé les samedi et dimanche jusqu'à minuit.

Le Maire lui donne l'assurance que ce sera fait dès l'arrêt de l'éclairage en semaine.

La séance est ensuite levée à 20 h 45



Séance du Conseil Municipal du vingt mai mil neuf cent soixante-et-un

Le vingt mai mil neuf cent soixante et un à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de Meuney, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire

Etaient présents: M^e Judith Maire, Gérost, Violette, Legrand, Truffaut, Tarant, Robert, Bouissier, Cuman (qui donne pouvoir à M^e Judith), Loyillon

Absents: M^e Denoux, Baubie, Gilles, Nice, Rabier
Secrétaire M^e Violette

Le Président ouvre la séance et compose avec l'Assemblée, les bureaux de vote et de dépouillement pour les élections cantonales des 6 et 13 juin.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du nouveau réseau des voies communales, comprenant les voies urbaines, les chemins vicinaux et les chemins ruraux reconnus. Le Conseil Municipal approuve le classement après certaines rectifications apportées sur intervention de M^e Tarant et du Maire, et décide l'affichage du tableau ainsi rectifié.

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Jacquette, Ingénieur des Ponts et Chaussées relative au Concours du Service des Ponts et Chaussées dans la gestion de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications données par le Président, délibère

et décide de s'assurer le concours permanent du service des Ponts et Chaussées en ce qui concerne la gestion de l'ensemble de la voirie de la commune. Les frais de gestion dus au service des Ponts et Chaussées étant calculés comme suit, tant que la population totale de la Commune ne dépassera pas 2000 habitants.

- 1^o - 0,8% des dépenses annuelles du service de la voirie autres que celles de travaux neufs, avec minimum de perception annuel de 0,24 NF. par habitant.
- 2^o : barème de l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 pour les travaux neufs.

Le Maire lit une lettre de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (service départemental de Seine-et-Oise) remerciant de la subvention que le Conseil Municipal vote annuellement.

En considération des grands services que cet organisme rend aux Anciens Combattants, âgés, malades ou dans le besoin, le Président estime que la subvention de 2 NF est trop faible. Il demande qu'elle soit portée à 20 NF. Le Conseil Municipal en décide ainsi.

Le Maire donne le compte-rendu de l'achat du matériel : échelle Guignau de 19m 75 sur camion Lafly de 13 chevaux type BSE en compagnie de M^e Baulieu et du sous-lieutenant Ghout. Il s'est rendu au dépôt des sapeurs-pompiers de St Quen le 10 mai et a procédé à l'acquisition de ce matériel aux enchères, au prix de 2000 NF. Monsieur Baulieu l'a ramené le soir même à Meuney et l'a garé dans sa cour.

Le camion échelle est en bon état, il était en service à Maisons-Alfort ces derniers temps et la dernière visite de mise au point date du 6 janvier 1961.

Il sera utilisé, après sa mise en peinture et les petits aménagements qui s'imposent, pour l'entretien de l'éclairage public, et par le service de sécurité au cas de sinistre dans les étages supérieurs des hauts immeubles.

Après diverses observations relatives au travail des cantonniers et à la présence de nomades en

*PAC 2. Vu et approuvé
Versailles le 2 septembre 1961
Pour le Préfet Le Secrétaire Général
signé illisible*

*Vu et approuvé
Cahier d'assemblée, le 29 Mai 1961
Le Sous-Prefet signé illisible*

*Vu et
Versailles
Pour le
Le Secré
tai*

bordure de la canalisation des eaux de la
 bâche ; après que Monsieur Louillou eût fourni
 des renseignements sur l'évolution du projet de
 construction des H.V. A, la séance a été
 levée à 20 heures.

Dimit

P. J. F. J. B. M. D. J. P. J. P. J.

Le vingt-six juin mil neuf cent soixante et un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son maire

Étaient présents : M^r Judith Maire, M^r Louis Gérost, Baulieu, Violette, Legrand, Gruffant, Cunault, Faraut, Robert Bourcier, Louillou, Nice, Rabier, formant la majorité des membres en exercice

Absent : M^r Jelles

Secrétaire : M^r Violette

Le Président ouvre la séance et donne communication à l'Assemblée, du dossier de l'assainissement de la rue du Bel Air et de la rue du Général Leclerc, dont le coût s'élève à 114 000 NF comme le projet soumis à l'Assemblée départementale n'a été retenu que pour une tranche de 30 000 NF pour laquelle une subvention de 15 000 NF a été accordée, les Ponts et Chaussées proposent que le collecteur parte de la rue du Bel Air, en supprimant les casiers de la rue du Puits Massé et de la rue de Bel Air, pour aboutir au bassin de décanalisation de la rue Canoville. Le coût de cette canalisation serait de 15 000 NF. Il importerait donc, que la partie entre les 30 000 NF et les 45 000 NF soit également subventionnée, et demande en sera faite au département. La part de la commune, soit 22 500 NF sera financée par le moyen de centaines additionnelles, comme en décide le Conseil

*On a approuvé
Villaire le 18 oct. 1951*

Pour le Pufet

*Le Secrétaire j.
signé illisible*